VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

:o:

J. L. Onorato

:o:

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'encchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne., les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ quatre milles et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximativement de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Tennard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rehen lach, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la ville du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Harpy Oil and Transportation Company", ainsi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et ses cédé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tout les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ici enregistrées, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H P, et une pompe 5 in, 15 balles de résine, un barril de savon, connu comme "Excelsior Cleanon" et le Fibre Board Manufacture, détaillé en ledit inventaire.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur si la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage du l'acte de vente lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Leloup Jr, A. W. Cooper, avocat pour le recveur.

8 mai—4 10 17 24 31—juin 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Div. "A"—Succession de Alexander B. French.

Résidence Double à Deux Etages, 830-32 rue Félicité,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 25 JUIN 1908, A MIDI,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 85 608, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de Alexander B. French, ledit ordre daté et signé le 18 mai 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 juin 1908, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre A sur un devis fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, daté le 14 juin 1890 et d'après lequel devis ledit morceau ou portion de terre mesurant trente six pieds de face au Chemin Félicité, trente cinq pieds onze pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond sur cent soixante pieds un pouce cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Laurel, cent soixante et un pieds trois pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Annonciation.

Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant de chaque côté huit chambres, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère; toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1908; l'acte de vente devant être passé pardevant J. Kenton Butler, notaire. Tous les certificats nécessaires pour transférer la propriété devant être au frais de l'acquéreur. La propriété sera vendue sujette au bail qui existe s'il y en a. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 318 rue Baronne

24 mai—24 31—juin 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.—No 85,738.

SUCCESSION DE JAMES J. FRIGERIO.

Sites pour Bâtir dans le Troisième District,

Coin des Rues N. Claiborne et Français.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 18 JUIN 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dossier No 85,738, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Frigerio ledit ordre daté et signé le 12 mai 1908 et adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI, le 18 juin 1908, la propriété foncière ci-après, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 639 borné par l'avenue N. Claiborne (autrefois la rue St Avid), Français, Nord Robertson (autrefois St Jean Baptiste) et l'avenue Champs Elysées, désigné par les lettres "E", "F" et "G" sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté à la Nouvelle Orléans Lne, le 23 février 1907. Une copie imprimé sur papier bleu ou ceci est annexé à un acte passé pardevant E. Grima, notaire le 5 juillet 1907, les lots "E" et "F" sont contigus et mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Nord Claiborne 32 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot "F" formant l'encoignure de l'avenue Nord Claiborne et la rue des Français; et ladite portion désignée par la lettre G sur ledit devis est composée de deux lots de terre, à savoir—Un lot de terre commençant à une distance de cent pieds de l'encoignure de la rue des Français et l'avenue Nord Claiborne, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur la rue des Français, sur 128 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et un lot de terre commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues Nord Robertson et Français, et mesurant 36 pieds 7 pouces de face à la rue Nord Robertson, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et est contigu au premier lot dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 et payer pour tous les certificats et frais de l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire; 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication par

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
318 rue Baronne.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 18 JUIN 1908.

VENTE EN PARTAGE,

Mme Omer Soulat et als vs August Huard et al.

No 85,720, Cour Civile de District, Division D.

Deux morceaux de propriété foncières de valeur dans le Deuxième District.

Coin des rues Dauphine et St Louis.

Borné par les rues Conti et Bourgogne, mesurant 45' 5" sur 81' 6" 4'''. Toutes les propriétés dans le voisinage ont augmenté de 50 0/0 depuis les derniers 24 mois. Aussi la résidence en bois à un étage et demi sur ce joli boulevard

No 1508 Avenue Esplanade.

(Entre les rues Robertson et Claiborne).

Mesurant 32' 6" sur 127' 10" 5" devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lu et rendu en Cour ouverte le 8ème jour de mai 1908, et signé en Cour ouverte le 14ème jour de mai 1908, et à moi adressé dans l'affaire ci dessus intitulée, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juin 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 91, borné par les rues St Louis, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant quarante cinq pieds cinq pouces (45' 5") de face à la rue St Louis sur quatrevingt onze pieds, sept pouces et sept lignes (91' 7" 7''') de profondeur et faisant face sur ladite rue Dauphine, desquelles dites deux dernières rues il forme l'encoignure et a une profondeur sur la ligne du côté opposé de quatrevingt onze pieds, six pouces et quatre lignes (91' 6" 4''') et quarante cinq pieds cinq pouces sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet 200-201, borné par ladite avenue Esplanade et la rue Hopital, l'avenue Claiborne et la rue Robertson mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces (32' 6") de face à l'avenue Esplanade, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5''') de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Charles Deneschaud, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Wagnespack, Foster & Deneschaud, avocats pour les demandeurs.

Carleton Hunt & André Lafargue, avocats pour les défendeurs.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

Jas. A. Brennan et fille.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages de Valeur et Productifs dans le Troisième District,

4220 4222 rue Bourgogne,

Entre les rues France et Lesseps.

et 804 et 806 rue Lesseps,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Succession de George Kern.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 82,909.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 27 mai 1908, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, France, Lesseps et Dauphine, désigné par le No 14 et la lettre G, respectivement sur un plan certifié correct par Geo. G. Friedrichs, ingénieur, daté le 13 avril 1896, annexé à un acte de vente à Adam Gamble, pardevant H. L. Loomis Jr, le 23 mai 1896, d'après lequel lesdits lots mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot No 14 commence cent trente huit (138') pieds dix (10") pouces de la rue France et mesure trente (30') pieds dix (10") pouces de face à la rue Bourgogne par une profondeur entre ligne égales et parallèles de cent cinquante neuf [159'] pieds dix [10"] pouces et trois [3'''] lignes. Le lot G mesurant trente neuf [39'] pieds onze [11"] pouces de face à la rue Lesseps par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit (108') pieds.

Les améliorations comprennent le cottage double 4220-4222 rue Bourgogne, contenant 2 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, magnifique façade rustique, et le grand cottage double 804-806 rue Lesseps contenant 4 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, avec espace suffisant pour une voiture sur le côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1908 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30 31—juin 7 14 21 28 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle-Orléans, La.

Stroudback & Stern

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUISE LEDET.

No 81,989 Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Le Contenu Entier de la Maison de Résidence No 1227 Avenue St-Charles, entre les Rues Clio et Erato.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 16 juin 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux, 1227 avenue St Charles, entre les rues Clio et Erato il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de la cour rendu et signé le 2 juin 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D dans la succession susdite affaire:

Un lot de meubles, consistant en ameublements de chambre à coucher, piano, chaises, vaisselliers, tapis, rideaux, nattes, argenterie, tables, lavabos, couvertures, berceuses, ornements, matelas, ferres, etc., fourneau et ustensiles de cuisine, etc.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

5 juin—5 7 14 16

Danziger & Tessier

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Cottages Simples.

Nos 3318 et 3324 RUE ROBERTSON,

Entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Succession de Joseph Braffel.

No 85,641, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 9 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12 dans l'îlet borné par les rues Robertson, Freret, Toledano et l'avenue Louisiane; lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Robertson sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant deux cottages simples désignés par les Nos 3318 et 3324 rue Robertson.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, portant la date de l'adjudication payable en 1 et 2 ans après la date avec 5 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement, payable annuellement; devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers de la date du passage de l'acte de vente, et devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. D. Danziger, avocat.

9mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

I. B. Rennyson.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District. Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, îlet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 30 juin, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 30 juin 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement des dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

28 mai—28—juin 7 14 21 28 29 30

Ramsey & O'Neal.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple à deux étages désirable, 1007 avenue St-Roch.

Dans l'affaire de l'interdiction de Mary Stenson.

No 84,907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & O'NEAL, Cicero A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet, MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 18 mai 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Roche, Rempart, St Claude et Musique, désigné par le No deux sur un devis dressé par Charles A. de Armas architecte, annexé à un acte du 24 juillet 1865, passé pardevant Octave de Armas notaire et mesurant en mesure américaine dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face sur l'avenue St Roche sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les améliorations sont connues comme le numéro municipal 1007 avenue St Roch, et consistent d'une maison simple à deux étages ayant trois chambres de chaque côté au premier étage et au rez de chaussée, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

J. J. Powell, avocat pour le pétitionnaire.

21 mai—21 24 31—juin 7 14 21 28

Lionel M. Ricau

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE

Contenu de la résidence No 1636 rue Dublin.

Vendredi le 5 juin à 11 heures a. m. Succession de Dora Hemming.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Pour un partage je procéderai à vendre comme ci-dessous le mobilier suivant:

Elégant ameublement de salon, ameublement de chambre, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

26 mai—26 31—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Attrayant.

No 1715 rue Colombus,

Entre les rues Derbigny et Roman.

Succession de Paul Trevigne Jr.

No 84,845—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

EN VERTU d'un ordre de vente, daté le 13 mai 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 24 juin 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1715 rue Colombus), et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 17, maintenant No 763, borné par les rues Colombus, Roman, Derbigny et Lafarpe, lequel lot mesure 32 pieds de face à rue Colombus sur 157 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Adjacent à et formant une partie est un terrain ouvert dans le fond mesurant environ 32 pieds sur 49 pieds, lequel est une partie du lot contigu, duquel une portion a été vendue mesurant 32 pieds sur 108 pieds comme il est démontré par un acte passé pardevant J. H. Furcelle, notaire, le 16 mai 1907.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, avec 8 0/0 d'intérêt sur le paiement différé, représenté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, daté le jour de l'adjudication. Les taxes pour 1908 devant être payées par l'acquéreur et la portion du crédit devant être garantie par hypothèque usuelle et la clause d'assurance, lien de vendeur et privilège et la propriété vendu avec la stipulation de non aliénation, et les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets hypothécaires. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication: le loyer de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'à la signature de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur.

Félix J. Dreyfous, avocat.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 24

Ramsey & O'Neal.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatrevingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Raphael O. Marcour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,174—Division D—Attendu que veuve Raphael O. Marcour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Raphael O. Marcour, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats 27 mai—27 31—juin 5

Succession de Mme Veuve Pauline Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,864—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qu'en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James A. Brennan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sothen, avocat.

30 mai—30—juin 5 5

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.